



Option tva sur loyer commercial

Par **aejl**, le **27/04/2011** à **09:53**

Bonjour,

j'ai opté pour la tva sur le loyer d'un local que j'ai construit, j'ai donc récupéré la tva sur les travaux. Après deux années l'entreprise a déposé son bilan et depuis je n'ai pas trouvé d'autre locataire. Dois-je rembourser à l'état la tva sur les travaux qui m'a été remboursée.

merci

Par **francis050350**, le **02/05/2011** à **14:42**

Bonjour , Etes vous en RJ ou LB (règlement judiciaire ou liquidation de biens ?)
L'administration a dans les 2 cas un délai bref pour produire sa créance (TVA) .
Passé le délai c'est trop tard et elle l'a dans le cul (pardon dans l'os)